

## Ouverture de séance à 20 heures 45 minutes

Sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire,

**Présents à l'ouverture de la séance :** M. VIALAY, Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Mme THOLANCE, M. DALBIS, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme AIME, M. BERRICHE, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme MARNA, Mme MORILLON, M. ABBI, M. MERELLE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, Mme COSTE, Mme THIEFFINE, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET, M. UZAN.

**Absents et Excusés :** M. EL HAIMER, Melle GHAZOUANI, Mme GUAIS, M. RAMI, M. RAOUL, Mme LAURENT, M. DEMARQUE, Mme PESCHE, M. ATROUSSY, M. TAOUZA.

**Pouvoirs donnés à :** Mme TALLA, M. PEREAU, M. COPILLION, Mme PHILIPPE, M. DALBIS, M. MOSCODIER, Mme THOLANCE, M. MERELLE, Melle GERMANY, M. QUEVAREC.

-----

Le Maire procède à l'appel.

Il désigne un secrétaire de séance, Monsieur UZAN».

**Le Maire :** « Alors sur le Compte Rendu de la dernière séance, est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Madame THIEFFINE vous aviez une question. »

**Madame THIEFFINE :** « Oui sur le Compte Rendu, sur la décision 15, nous avons voté POUR, sauf Madame GERMANY qui s'était abstenue, le CFA et sur la 33, par contre nous avons voté CONTRE. Voilà deux petits détails. »

**Le Maire :** « Alors sur la 15, vous aviez voté POUR ? »

**Madame THIEFFINE :** « Sauf effectivement Madame GERMANY qui s'était abstenue. »

**Le Maire :** « Vous, vous aviez voté, vous parlez au nom de qui ? »

**Madame THIEFFINE :** « De tout notre Groupe, sauf Madame GERMANY. »

**Le Maire :** « Et Monsieur JAMMET avait voté CONTRE. »

**Monsieur JAMMET :** « Non, je n'étais pas là, j'ai du voter POUR, c'était Monsieur QUEVAREC. »

**Le Maire :** « Vous aviez donné procuration à qui ? »

**Monsieur JAMMET :** « Monsieur QUEVAREC. »

**Le Maire :** « Monsieur QUEVAREC, donc en fait vous parlez pour votre Groupe, sauf Madame GERMANY plus Monsieur JAMMET. »

**Madame THIEFFINE :** « Oui exactement et le 33 nous avons voté CONTRE. »

**Le Maire :** « Le 33, donc d'accord. J'ai deux abstentions donc vous ne parlez pas pour le Groupe. »

**Madame THIEFFINE :** « Non, non. »

**Le Maire :** « Vous avez voté CONTRE sauf les abstentions de Madame COSTE et Monsieur MARIOJOULS qui restent. »

**Madame THIEFFINE :** « Tout à fait ».

**Le Maire :** « On est bien d'accord. Je suis désolé Madame COSTE, décidément, c'est très bien. Pas d'autres commentaires ? Sur les décisions de l'article L 2121-22, y a-t-il des questions ? Monsieur JAMMET. »

**Monsieur JAMMET :** « Oui, Monsieur le Maire, j'aurai trois demandes d'informations supplémentaires, deux sur l'Administration Générale et une sur les Domaines la première décision du 22 mai, donc en Administration Générale, sur le MAPA prestation de champs électromagnétiques, j'aurais voulu savoir de quoi il s'agissait et à quelles fins, pour ma gouverne personnelle. La deuxième, c'était deux pages suivantes sur les honoraires d'huissier – Sommation interpellative KORE, pour un montant de 371,11 € en date du 17 juin, j'aurais voulu savoir de quoi il s'agissait et... ».

**Le Maire :** « Pardonnez-moi le 17 juin c'est... ».

**Monsieur JAMMET :** « Le 17 juin, c'était les honoraires d'huissier – Sommation interpellative KORE, j'aurais voulu savoir de quoi il s'agissait et dans la partie Domaine, j'aurais voulu avoir des explications sur cette redevance qui me paraît peu élevée, en date du 5 mai, pour des locaux 10 rue Maryse Bastié pour la SARL RECOBAT 78. »

**Le Maire :** « Vous êtes dans quel domaine, Monsieur JAMMET ? »

**Monsieur JAMMET :** « Domaine, dans le domaine du domaine. Date du 5 mai, la SARL RECOBAT 78. C'est la redevance mensuelle qui me semble très peu élevée. J'aurais voulu avoir des explications. »

**Le Maire :** « Ecoutez sur la SARL RECOBAT 78, on vous le dira, c'est forcément parce que c'est un locataire parce qu'il s'agit d'un hôtel d'entreprises. Pour les honoraires d'huissier, c'est quelqu'un qui est occupant sans titre depuis un certain nombre d'années et c'est le RFID, ce sont les puces qui sont dans les livres de la bibliothèque, de la médiathèque devrais-je dire. Pas d'autres interrogations ? Monsieur QUEVAREC. »

**Monsieur QUEVAREC :** « Oui, bonsoir. Deux remarques sur un certain nombre de ces actes que vous avez pris. D'abord en Administration Générale, plusieurs que j'ai regroupés de la page 2 et en haut de la page 3, il y a de nombreux frais d'honoraires d'avocat, de nombreux contentieux. Alors soit en interne, vis-à-vis d'agents municipaux visiblement, soit en externe sur des dossiers lourds qui représentent quand même de grosses sommes d'argent public. Il y a notamment de nouveau le litige sur les déchets avec la CAMY où il y a eu, au dernier Conseil, des constats d'huissier et là visiblement ce sont des avocats, il y a plus de 10 000 €. Je me dis qu'au final ça va nous coûter plus cher en procédure que ce que vous espérez gagner à la fin. Et puis à nouveau des frais, je pense, sur la rupture anticipée du contrat avec la SOTREMA. Vous redire que nous ne

pensons pas que ça a été la bonne décision et la bonne méthode mais surtout il y a un deuxième dossier qui est plus inquiétant, il concerne les finances. Il s'agit d'un MAPA, c'est un peu compliqué mais je cite : « une assistance financière à la contraction d'emprunt et d'opérations de couverture dit SWAP ». Alors sur ce dossier quand même plusieurs points à lever, plusieurs interrogations. D'abord le Cabinet FITECH que vous avez choisi n'est pas un inconnu et sa réputation, on va dire variable, je vous invite, par exemple, à demander l'avis de votre collègue Maire UMP, de Saint Germain, qui a eu affaire à lui pour le SIDRU, qui était le syndicat local des déchets, et je crois savoir que ça s'est mal terminé. Ce Cabinet a aussi aidé certaines collectivités à spéculer sur les marchés. En plus sa réputation n'est pas d'être un adepte de la couverture prudente mais plutôt d'anticipation ou de prévision, un peu du style, si les taux sont hauts maintenant ils vont baisser plus tard. Problème avec ce type de stratégie c'est que parfois le retour à l'équilibre, il n'a pas l'amabilité à se produire ou pas dans le temps espéré, et du coup ça peut coûter très cher. On estime nous, que ce style de position est davantage adapté à des personnes fortunées qui peuvent spéculer avec leur argent, c'est tout à fait leurs droits, mais pas avec l'argent des contribuables, voilà une première remarque. Deuxième remarque, dans votre document, c'est le mode de rémunération, il nous paraît vraiment anormal. Le Cabinet va percevoir en fait un pourcentage. Il n'y a vraiment, selon nous, et on a le cas dans d'autres collectivités, il n'y a pas de raison que la rémunération soit proportionnelle au montant traité. Ca va faire quoi ? Ca va inciter le Cabinet à vendre un maximum de produits, parce qu'en effet parfois le bon conseil c'est de ne rien faire et de garder un emprunt tel qu'il est. Le Cabinet là, dans ce que vous montez comme structure, n'aura aucun intérêt à le faire. Il faut donc, nous pensons vraiment refuser toute rémunération au mérite parce qu'en plus en cas de perte, d'après ce qui est écrit dans les documents, le Conseil ne paiera rien. Nous vous proposons, comme cela se fait ailleurs, que le Conseil soit rémunéré au temps passé, à la journée de travail dans un cadre bien défini. La conclusion de cet MAPA qui pourrait être anodine, c'est que vous allez jouer en bourse avec la dette de la Ville, c'est-à-dire avec l'argent des Mantais, c'est pour ça que nous tenions à intervenir en début de séance avec trois questions précises. Monsieur le Maire, s'il vous plaît, pourquoi demander des conseils, un à ce Cabinet, et maintenant est-ce que vous avez changé de conseil et vous avez décidé de passer par un conseil et deux, surtout pouvez-vous modifier le type de rémunération du Cabinet vers un forfait horaire qui sera dans ce cas là plus respectueux des intérêts de la Ville. Merci. »

**Le Maire :** « Bien, merci Monsieur QUEVAREC. Sur les premières questions relatives au référé, que ce soit les déchets ou le parking, rien de nouveau depuis, même si vous posez la question à chaque Conseil. Il va de soi que nous défendons nos intérêts et que pour cela nous avons besoin de l'assistance d'avocats ou de conseils. Pour ce qui concerne la dette, la règle, c'est mal connaître ce que sont des opérations de couverture qui ont justement pour objet de sécuriser les opérations. D'abord, vous spéculiez sur la réputation d'un Cabinet sans savoir si vous avez des éléments factuels qui peuvent rapprocher ce que dit le Cabinet fait par rapport aux opérations de la Ville et puis regardez simplement les faits plutôt que de dire que l'on spéculait, ce qui est faux, avec la dette de la Ville. Regardez les frais financiers de la Ville qui vont s'en discontinuer être toujours extrêmement bien gérés, ce que d'ailleurs nos prédécesseurs ne savaient absolument pas faire. Et bien en termes de gestion de la dette, nous, nous le faisons et je compte continuer à le faire. Par ailleurs, excusez-moi, c'est certainement une question de conception, mais payer des gens au taux horaire, je pense que dans ce genre de profession il vaut mieux les payer aux résultats, ça s'appelle la rémunération à la performance et si jamais il n'y a pas de performance de ce qui nous est proposé et bien il n'y a pas de rémunération et je pense que c'est bien mieux pour les finances de la Ville. Ca s'appelle le partage de la valeur. Voilà ce que je voulais vous dire sur le sujet. Pas d'autres questions sur ce... au fait c'est toujours le même Cabinet d'ailleurs depuis, je crois, plus de dix ans, je ne sais pas vous le dire avec précision. Donc, c'est bien que vous vous en aperceviez maintenant

mais regardez justement comment est-ce que nous avons maîtrisé les frais financiers de la dette, ce dont vous auriez bien fait de vérifier avant de poser votre question. »

**Monsieur QUEVAREC** : « Ne vous inquiétez pas sur cela.... ».

**Le Maire** : « Je ne suis pas inquiet, rassurez-vous. »

**Monsieur QUEVAREC** : « Et on retourne cette semaine regardez ces différents documents. »

**Le Maire** : « Très bien. »

**Monsieur QUEVAREC** : « Je vous invite quand même à prendre langue avec un certain nombre de Maires des Yvelines échaudés par ce qu'ils ont eu à subir avec ce Cabinet, Monsieur le Maire, c'est tout. »

**Le Maire** : « Faites confiance à notre capacité de pouvoir vérifier la nature de ce qui est proposé par les différents intervenants. Bien, sur ce, puisqu'il n'y a plus de question sur les décisions en application de l'article L 2122-22, nous allons donc passer à l'ordre du jour et je vous précise qu'en fin de séance nous allons aborder deux questions qui ont été posées par Monsieur JAMMET et une question par Monsieur QUEVAREC. Je dois vous dire également que j'ai reçu un courrier de Monsieur MARIOJOULS et de Madame COSTE me demandant la constitution d'un Groupe au nom de DECIL, ce que dans un premier temps, considérant qu'avec le Parti Socialiste, cela avait été une démarche tout à fait commune au moment des élections, je pense et comme d'ailleurs j'en avais convenu initialement puisque je vois que la scission est vraiment marquée et que je savais que les choses risquaient dans ce sens là, je voulais vraiment m'assurer qu'il y avait vraiment une scission qui soit vraiment importante, qui justifie qu'il puisse y avoir un vrai besoin de Groupe et, comme on en avait convenu, si vraiment il y avait une vraie scission qui était visible et bien j'en conviendrai et bien donc je vais en convenir et donc, lors du prochain Conseil Municipal, nous aurons à adapter le règlement intérieur de façon à ce que DECIL puisse avoir un Groupe. Donc ça ce sont les informations que je voulais vous dire, vous donner, pardon, avant d'ouvrir la séance du Conseil. »